Et Si L'Artistique asbl
Rue du Sablon, n°195
6600 BASTOGNE
Téléphone : 0472/028.906.
etsilartistique@hotmail.com

RÉSERVÉ à ESLA (ne rien cocher)
O Instrument loué
O Instrument rapporté/récupéré
O Instrument vérifié
O Caution locative restituée

CONTRAT DE LOCATION D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

- Je soussigné :

  Nom et Prénom : …… parents de ……

  ADRESSE : ……

  ……

  GSM : ……

  Email : ……..

  Numéro de compte bancaire : ……..

- Je reconnais prendre en location l'instrument susmentionné :

  ……

  Marque, modèle : ……

  Numéro de série : ……..

  Accessoires : ……

  Etat général (vétusté, aspect, dommages, usure, défauts) :

  ……

  ……

  Précautions d'utilisation :

  ……

  ……

- Je m'engage à : (**cocher** les cases)

O Respecter toutes les règles d'utilisation, prendre soin et veiller à l'intégrité de l'instrument.

O Utiliser l'instrument à des fins légales, ne pas le céder, ne pas le sous-louer, ne pas le modifier.

O Être le responsable exclusif et le seul gardien de l'instrument.

O Être le seul responsable de tout dommage corporel ou matériel que l'instrument pourrait occasionner.

Pendant la période de location du Bien,

- le propriétaire est donc dégagé de toute responsabilité concernant le Bien et de son utilisation.
- Les dommages occasionnés et les réparations éventuelles seront donc à la charge du locataire.
- Le bien reste la propriété de l'ASBL Et Si L'Artistique.

- Je paie sur le compte Locations Et Si L'Artistique ASBL **BE71 7420 3967 6469** la somme de …… € .

Ce montant :

- couvre la période du …… /…… / …… au ….. / 0 9 / …….
- comprend la location de l'instrument d'une valeur de …….. €
- comprend la *caution locative** d'une valeur de …….. €

***La caution locative est utilisée par l'asbl en cas de mauvais traitement de l'instrument.**

- Le montant de cette caution sera restitué si l'instrument est remis **EN BON ETAT.**
- L'état de restitution est évalué en tenant compte de l'état initial mentionné plus haut ainsi qu'en prenant en considération l'analyse du professeur donnant le cours avec cet instrument.
- En cas de détérioration du matériel, le montant de la caution servirait à la réparation. Un supplément pourrait encore être demandé si le montant des réparations dépassait la somme versée pour la caution. Une facture vous serait alors présentée.

- En cas de non restitution du Bien,

- Le locataire sera tenu de payer au propriétaire la valeur d'achat de l'instrument. Une déduction de vétusté sera prise en compte. Elle correspond à 5 % du prix d'achat de l'instrument.

- En cas de litige,

- si le Locataire et le Propriétaire ne trouvent pas de solution à l'amiable, les tribunaux du lieu de signature du présent contrat seront retenus pour seuls compétents.

Fait à Bastogne, le ..... en deux exemplaires, dont un est remis à chacune des deux parties qui accepte les termes du contrat.

Signature du Propriétaire Signature du Locataire